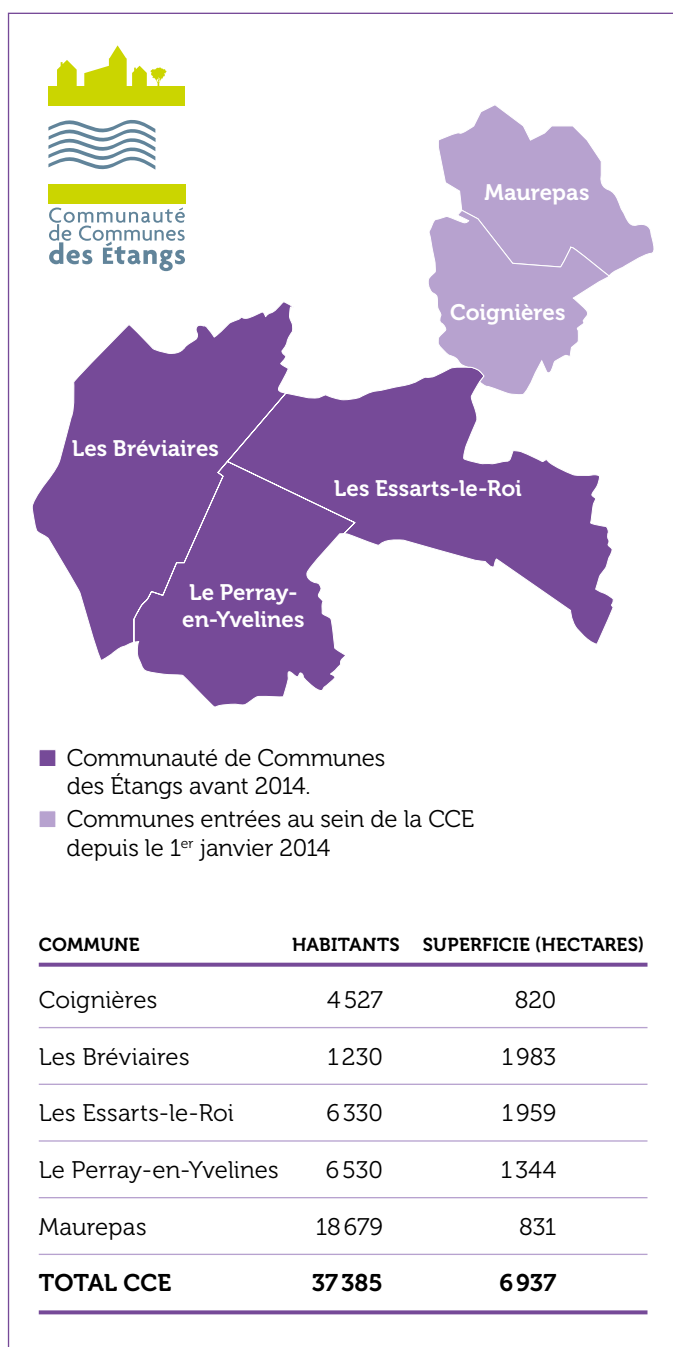


Dans un monde en pleine évolution, une communauté de communes à dimension humaine est un gage de stabilité, comme l'est aujourd'hui la CCE avec ses 38000 habitants et son caractère à la fois rural et urbain.

La CCE dispose, dans sa configuration actuelle, des moyens de répondre aux besoins de sa population, d'investir pour continuer de mettre en place des services publics de qualité et d'envisager un projet de territoire ambitieux prenant en compte notre développement économique, social et culturel.

Il est incompréhensible que l'État puisse ainsi revenir sur sa décision d'intégrer notre commune à la CCE, en rayant d'un trait de plume ce qu'il avait dûment acté il y a moins d'un an ! Nous sommes aujourd'hui en droit de nous interroger sur cette inconstance politique qui décrédibiliserait, si elle était confirmée, son action.



Nous ne répèterons jamais assez que l'intérêt de Coignières n'est pas de se perdre dans un vaste ensemble où notre voix ne sera plus entendue, mais bien de continuer à peser sur notre destin, en concertation avec nos quatre partenaires.

Par conséquent, nous n'acceptons pas ce qu'impliquerait le rattachement à ce vaste ensemble urbain :

- 1. La perte de la gestion de l'urbanisme, au profit d'une agglomération qui pourrait nous imposer des constructions dont nous ne voudrions pas.**
- 2. Une reprise obligatoire de l'endettement des autres communautés d'agglomération membres de la nouvelle entité, dont notamment celui de la CASQY (400 millions d'euros). Ce qui se solderait inévitablement par une très forte augmentation de nos impôts locaux.**
- 3. Un éloignement définitif du centre de décision, qui ferait perdre cette relation de proximité entre les habitants et leurs élus.**
- 4. La transgression de la loi qu'est la proposition du préfet. En effet, rien n'oblige la CCE à rejoindre une entité intercommunale d'au moins 200000 habitants, puis que son siège n'est pas localisé dans l'unité urbaine de Paris (Art. 10, loi MAPTAM).**

**CETTE POSITION EST PARTAGÉE
 AVEC LE GROUPE COIGNIÈRES DÉMOCRATIE.**

Nos deux groupes municipaux, ainsi que des élus et des citoyens des quatre autres communes, sont à l'initiative de la constitution d'un collectif de défense qui s'est transformé au début du mois de septembre en une Association de défense de la CCE.

Henri Pailleux (maire de Coignières et vice-président de la CCE) en assure la présidence avec à ses côtés, comme vice-présidents, Paulette Deschamps (maire du Perray et vice-présidente de la CCE) et Yves Maury (maire des Bréviaires et président de la CCE), ainsi que Didier Fischer (conseiller régional et conseiller municipal de Coignières, secrétaire) et Michel Chappat (conseiller municipal de Maurepas, trésorier).

Nous vous invitons à nous rejoindre pour que la CCE vive !

**NOUS POURRONS EN DÉBATTRE LORS D'UNE
 GRANDE RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
 AU THÉÂTRE ALPHONSE DAUDET DE COIGNIÈRES,
 LE VENDREDI 5 DÉCEMBRE À 20H30.**

Cette réunion publique précédera la consultation de la population que nos deux groupes organiseront le dimanche 7 décembre à Coignières.

Coignières Pour Tous.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : **ÉTAT DES LIEUX**

Facultative pour la rentrée 2013, la réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre à Coignières lors de la rentrée de septembre 2014.

Rappelons que l'objectif de cette réforme était de revenir à 24 heures d'enseignement hebdomadaire, réparties sur 9 demi-journées : c'est-à-dire aller à l'école plus longtemps chaque semaine mais moins longtemps chaque jour. Ceci afin que les apprentissages fondamentaux soient dispensés au moment où la faculté de concentration des élèves est la plus grande, soit avant 11 heures et après 15 heures.

Le temps dégagé grâce à cet aménagement des rythmes scolaires est prévu pour proposer des temps d'activités périscolaires (TAP) sportives, culturelles, ou artistiques, contribuant notamment au développement de la curiosité intellectuelle des élèves.

Pour les enfants des classes maternelles, moyenne et grande section, le temps d'activités périscolaires se déroule dans l'école, de 13h30 à 14h15, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le bureau municipal a saisi l'opportunité d'assouplissement offerte par le décret de mai 2014, qui autorise le regroupement des activités périscolaires sur un seul après-midi.

C'est ainsi que le projet initialement discuté avec les enseignants et les parents d'élèves, de deux fois une heure trente d'activités périscolaires chaque semaine, a été transformé pour les élèves des écoles élémentaires : les enfants n'ont pas classe le lundi après-midi pour ceux de l'école Bouvet et le jeudi après-midi pour ceux de l'école Pagnol.

Selon les activités, les élèves (du CE1 au CM2) sont conduits par des animateurs au gymnase du Moulin-à-vent, à l'accueil de loisirs « la Farandole » ou à l'Espace Alphonse Daudet : sur place, des activités leur sont proposées autour du sport, des arts plastiques et du spectacle vivant.

Les CP restent dans l'école pour des activités manuelles et ludiques ; l'après-midi commençant par un temps calme autour d'une histoire racontée par un animateur.

Un premier bilan de la situation, effectué cet automne, semble confirmer la satisfaction des enfants et des parents à l'égard des activités périscolaires proposées.

Cependant, l'esprit de la réforme (moins d'enseignement chaque jour) n'est en réalité pas pris en compte, et il n'est pas surprenant d'entendre enseignants et parents déplorer la fatigue des enfants en fin de semaine... Dommage que le travail accompli à Coignières autour de cette réforme n'ait pas abouti et que le rythme scolaire soit encore une fois à contretemps de celui des enfants.

.....
LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES EST FACULTATIVE, MAIS ELLE NÉCESSITE UNE INSCRIPTION. UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE EST AINSI DEMANDÉE AUX FAMILLES POUR LES ÉLÈVES DES CLASSES ÉLÉMENTAIRES, CE QUE COIGNIÈRES POUR TOUS DÉPLORE.
.....

Certes une dégressivité a été mise en place en fonction du nombre d'enfants de la famille. Mais il est difficile d'accepter que la commune ne fasse pas un geste plus symbolique et conséquent à l'égard des familles. Et nous nous interrogeons, en remarquant que 98% des enfants de maternelle sont inscrits (les TAP sont gratuits) alors qu'en élémentaire le taux est d'environ 83% en moyenne sur les deux écoles, donc nettement moins élevé. S'agit-il d'un vrai choix ou d'une contrainte financière, qui empêche certains enfants de bénéficier de ces activités diversifiées, qui peuvent leur apporter une ouverture et la découverte de compétences et de centres d'intérêts nouveaux ?



Catherine Bedouelle.



COIGNIÈRES POUR TOUS **CHANGE SES COULEURS, PAS SES VALEURS !**

Un soleil levant pour éveiller la conscience citoyenne et l'esprit critique qui sommeillent en chacun de nous, mais un soleil jaune et brillant pour mettre en lumière les dysfonctionnements et les réussites, les injustices et les partages !

Un fond vert, pour que ce soleil ne se lève pas sans l'espérance d'un quotidien plus humain, indissociable de la solidarité et attentif à notre environnement, .

Et puis, jamais loin de ce nouveau logo, une bannière « prune » pour édulcorer nos colères (parfois) retenues devant l'inaction, et qui constituera la petite touche fruitée appréciée lorsque nos propositions de campagne sont (ou seront à nouveau) reprises par la majorité municipale, trop souvent à court d'initiatives.

Cet automne, **Coignières Pour Tous** change ses couleurs, mais pas ses valeurs !



NOUVEAU CENTRE MÉDICAL : VERS UN DÉNOUEMENT...

Initié en 2009, le projet du nouveau Centre médical à Coignières tarde toujours à se concrétiser...

Rappelons une fois de plus la situation, telle qu'elle se présentait encore jusqu'à ces dernières semaines :

Côté face, parfaitement visible aux yeux de nos concitoyens : des locaux tout neufs et opérationnels depuis 2013. Côté pile, dans l'ombre et faute d'accord sur les loyers : pas de médecins pour les occuper !

Mais tournons-nous vers l'avenir avec confiance : selon les dernières informations dont nous disposons, un

accord a enfin été trouvé entre la Municipalité (ou plus exactement le seul « maître d'œuvre » de ce dossier : notre maire) et l'équipe médicale, ouvrant un nouvel espoir d'emménagement pour cette fin d'année... Nous saluons la concrétisation de ce projet, mais regrettons qu'il ait évolué si longtemps au gré du vent et de l'humeur d'un seul élu. Il était temps, car pour le moment, le résultat est là : 1 an de perdu et une équipe médicale à reconstituer en partie.



Michel Barreau



Nous avons autofinancé notre campagne pour les élections municipales grâce à nos cotisations et aux dons versés depuis 2008 à notre association Coignières Pour Tous. Mais une campagne coûte cher. C'est pourquoi nous sollicitons votre soutien financier afin de pouvoir continuer à vous informer « autrement » tout au long de ce nouveau mandat, et notamment par l'intermédiaire de ce bulletin.



JE SOUTIENS COIGNIÈRES POUR TOUS

Nom : Prénom : Téléphone :

Adresse :

Montant de ma participation : €

J'établis un chèque à l'ordre de **Coignières Pour Tous** et je le fais parvenir à l'adresse de l'association :

Coignières Pour Tous - 32, allée des Bourreliers - 78310 Coignières

J'accepte que mon nom apparaisse sur la liste établie par le comité de soutien : Oui Non

**Vous souhaitez réagir à nos articles ? Communiquer avec nous, nous rejoindre ?
Vous pouvez nous retrouver sur notre blog : www.coignierespourtous.net**